

# Église des Pays de l'Ain

1<sup>er</sup> juin 2022 • N° 6



## Redécouvrir la paternité, la filiation et la fraternité

### *Lettre pastorale de Mgr Roland pour la Pentecôte 2022*

Lorsqu'on observe ce qui se passe dans la société actuelle, on ne peut que déplorer le déficit grave de fraternité. Nombreux sont ceux qui réclament à juste titre davantage de liens humains et de solidarité concrète, tandis que beaucoup de personnes souffrent d'isolement et qu'on assiste, comme impuissants, à un phénomène d'atomisation de la société, dont les récentes élections présidentielles ont été révélatrices. La crise sanitaire a pourtant manifesté le caractère vital des relations humaines, tant la période a été éprouvante en raison de la limitation ou de la privation de contacts humains. Mais nous semblons malheureusement fort lents à en tirer la leçon.

Par ailleurs, il y a déjà un bon nombre d'années que l'on dénonce

également le déficit de paternité. Dans un contexte social qui exacerbe la dimension affective, nie les différences et discrédite l'autorité, on sait combien la responsabilité paternelle est mise à mal. D'une part, de nombreux enfants se trouvent comme orphelins, parce que les pères sont d'une façon ou d'une autre absents du paysage et il en résulte un manque cruel pour leur éducation. D'autre part, alors que jusqu'ici chacun avait nécessairement un père, qu'il soit le géniteur ou le père adoptif, désormais, ceci est remis en question, en raison de la prétention à « fabriquer » des enfants, comme on manufacture n'importe quel produit de consommation.

Si nous cherchons l'origine de ces lacunes préjudiciables qui ne font que s'aggraver, il semble qu'une raison majeure est à trouver dans le rejet, voire la négation, de la composante religieuse de l'être

humain. L'homme contemporain se voulant autosuffisant refuse de dépendre de Dieu. Ne reconnaissant pas Dieu comme son Créateur et ne s'identifiant pas comme enfant de Dieu, il n'accorde pas non plus le statut objectif de frères et sœurs aux autres créatures humaines. Le résultat est que l'homme ne sait parfois plus bien ce qu'il est ; ce qui le différencie de l'animal ou du robot ; ce qui différencie l'homme de la femme ; bref ce que sont sa dignité et le sens de son existence.

Ce phénomène de rupture est sans doute à attribuer pour une part à une mauvaise perception de la paternité divine. Il relève certainement aussi des abus d'autorité de la part de ceux qui exercent une forme ou l'autre de paternité. Aussi la situation présente nous provoque-t-elle à donner un témoignage plus fort et plus lisible de ce qu'est la paternité authentique. Je vous propose donc de découvrir comment Dieu exerce sa paternité et, à partir de là, d'apprécier le chemin de conversion que nous avons tous à opérer, afin de nous comporter en enfants de Dieu dignes de ce nom, témoins d'une joyeuse relation filiale pour le salut du monde.

Les enjeux sont vitaux. Accueillir Dieu comme Père permet de sortir de l'autoréférentialité mortifère. C'est le chemin de la responsabilisation et de la véritable autonomie. Ensuite, c'est en apprenant à être fils ou

filles de Dieu qu'on se prépare à devenir soi-même père ou mère apte à aider autrui à grandir de façon harmonieuse. Enfin, c'est en entrant dans une relation filiale avec le Christ, qu'on découvre aussi la réalité et les exigences de la fraternité universelle.

## Se tourner vers la Bible

Il est indispensable de se tourner vers les écrits bibliques afin d'alimenter notre réflexion à frais nouveaux. En me référant aux travaux du bibliste André WÉNIN<sup>1</sup>, je vous propose quelques points de repère. Pour commencer, il est étonnant de noter que la première mention de paternité dans la Bible est faite dans le livre de la Genèse, pour signifier que l'épanouissement d'un être humain implique qu'il se sépare de son père et sa mère : « L'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme et tous deux ne feront plus qu'un » (Gn 2, 24). Ainsi la Bible affirme-t-elle « qu'aucun enfant n'appartient à son père ou à sa mère. Aussi, si ses parents lui donnent un nom, l'inscrivent dans des relations, prennent soin de lui et l'éduquent, ce qui les fait authentiquement père et mère, c'est de lui permettre de les abandonner pour aller son propre chemin »<sup>2</sup>. Cette découverte n'est certes pas celle à laquelle on s'attendrait. Mais en examinant attentivement le récit de la création, on observe et comprend que Dieu

créée en séparant : il distingue les diverses réalités pour les sortir du chaos et instituer un ordre harmonieux. Ainsi la paternité divine se révèle-t-elle liée à la mise en place d'une altérité avec les limites que celle-ci implique, mais aussi comme condition de relations fécondes.

Lorsque l'on parcourt le livre de la Genèse, on rencontre plusieurs enfants qui ont pour caractéristique commune de quitter la maison paternelle afin de répondre à l'appel de Dieu et réaliser leur vocation particulière. Le plus connu, le père des croyants, est Abraham, à qui Dieu ordonne : « Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père, et va vers le pays que je te montrerai » (Gn 12, 1-2). Bien sûr, toutes les situations particulières de l'Ancien Testament trouvent un écho totalement original dans la personne de Jésus. Lorsqu'à douze ans, celui-ci s'attarde au temple de Jérusalem à l'insu de ses parents, Marie lui fait part de son incompréhension : « Mon enfant, pourquoi nous as-tu fait cela ? Vois comme ton père et moi, nous avons souffert en te cherchant ! ». Et Jésus leur répond simplement : « Comment se fait-il que vous m'ayez cherché ? Ne saviez-vous pas qu'il me faut être chez mon Père ? » (Luc 2, 48-49).

Et puis, lorsqu'il inaugure son ministère public, Jésus conduit ceux qu'il appelle à sa suite à quitter leur

père. Ainsi, Jacques et Jean laissent leur père Zébédée dans la barque (Mc 1, 19-20). Jésus ne fait aucun mystère sur l'exigence de la rupture radicale : « Si quelqu'un vient à moi sans me préférer à son père, sa mère (...) il ne peut être mon disciple » (Lc 14, 26). Il est donc clair qu'être enfant de Dieu implique d'opérer une rupture parentale et qu'être père commande de savoir laisser son enfant partir pour écrire son propre chemin.

Il convient de s'arrêter un instant sur le rite de la circoncision. Abraham circoncut son fils Ismaël (Gn 17, 23). Jésus lui-même reçoit la circoncision huit jours après sa naissance, au moment où lui est donné son nom (Lc 2, 21). Ce signe marque l'appartenance à Dieu et au peuple d'Israël, ainsi différencié des autres peuples. La circoncision rappelle à l'homme, dans sa chair, sa limite : c'est seulement en acceptant cette limite et en reconnaissant qu'il n'est pas tout puissant qu'il pourra entrer dans l'alliance. « Car une alliance n'est réelle que si chacun accepte la limite qui lui est propre et consent à ne pas être tout pour faire place à l'altérité. »<sup>3</sup>

En poursuivant l'enquête biblique, on apprend que la principale responsabilité d'un père consiste à instruire ses fils de la Torah. Il lui revient de transmettre à ses enfants le récit de l'histoire de Dieu avec

les hommes et de leur enseigner comment agir pour correspondre à la volonté de Dieu (voir par exemple Ps 78, 3-7). Témoin de l'indéfectible fidélité de Dieu à son alliance avec les hommes, il apprend à la génération suivante à connaître Dieu et à marcher selon sa Loi.

## Devenir enfants du Père

Mais, de plus, depuis l'incarnation du Fils de Dieu, pour apprendre à être enfants de Dieu, il nous est donné un chemin concret : le Christ, le Fils unique de Dieu qui s'est uni à nous et nous a incorporés à lui, précisément afin d'entrer avec lui, par lui et en lui, dans la relation filiale pour laquelle nous sommes faits. Lorsque nous contemplons le Christ, il est frappant de voir que celui-ci fait constamment référence à son Père. Il se présente comme l'envoyé du Père. Les paroles qu'il nous adresse sont données de la part du Père et l'œuvre qu'il accomplit n'est autre que celle du Père. Il n'a qu'une seule ambition, glorifier le Père, tandis que, de son côté, le Père trouve sa gloire dans le Fils (voir Jean 13, 31-32). Le fruit de sa mort et de sa résurrection est le don de l'Esprit Saint qui nous introduit de l'intérieur de nous-mêmes à la vérité (voir Jean 16, 12-15). Dès lors, saint Paul nous enseigne que « Tous ceux qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu » (Rm 8, 14)

Si le pape François nous a conviés à vivre toute l'année passée sous le patronage de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, ce n'est certes pas un hasard. Ce faisant, n'a-t-il pas voulu attirer notre attention sur celui qui constitue pour nous un modèle d'exercice de la paternité ? Père adoptif de Jésus, Joseph a été appelé à servir la personne et la mission de Jésus en exerçant sa paternité avec un courage créatif. Il a constitué pour lui comme l'ombre du Père céleste sur la terre. Dans son humanité, c'est en effet par lui que Jésus découvre combien le Père prend soin de lui, le garde, le protège et apprend à obéir. « Dans son rôle de chef de famille, Joseph a enseigné à Jésus à être soumis à ses parents selon le commandement de Dieu. Dans la vie cachée de Nazareth, Jésus a appris à faire la volonté du Père à l'école de Joseph. Cette volonté est devenue sa nourriture quotidienne »<sup>4</sup>. Saint Joseph est réputé être un homme bien accordé à Dieu. Aussi avons-nous besoin de le contempler pour apprendre comment nous situer de manière ajustée tant dans notre relation filiale à Dieu que dans notre relation paternelle ou maternelle aux autres.

En ce temps de Pentecôte, nous sommes tous invités à nous faire davantage réceptifs et coopérants à l'Esprit Saint qui habite en nous pour nous configurer pleinement au Fils de Dieu. Avec le Christ, apprenons

à nous recevoir du Père ; à lui répondre dans l'action de grâce ; à faire de notre existence une vie pour les autres, les reconnaissant comme nos frères et les servant pour leur signifier concrètement l'amour du Père. Le prochain jubilé des 200 ans du diocèse selon sa configuration nouvelle va nous stimuler pour relever les défis d'aujourd'hui comme nos prédécesseurs ont relevé ceux d'hier. Puissent-ils nous inspirer pour redécouvrir la paternité divine, retrouver les fondements de la fraternité, resituer de manière juste tout exercice de la paternité en chassant les démons de l'autoritarisme comme du maternage !

**+ Pascal ROLAND**

<sup>1</sup> André WÉNIN, *Ce que dit la Bible sur la paternité*, édition Nouvelle Cité, 2021

<sup>2</sup> André WÉNIN, page 7

<sup>3</sup> André WÉNIN, page 33

<sup>4</sup> Pape François, *Lettre apostolique Patris Corde*, page 32

## Éléments de bibliographie

Pape François, *Lettre apostolique sur saint Joseph Patris Corde*, Avec un cœur de Père, 2020

André Wénin, *Ce que dit la Bible sur la paternité*, édition Nouvelle Cité, 2021

Collectif, *Saint Joseph. Théologie de la Paternité*, Cahiers de la Nouvelle revue théologique, éditions CLD, 2021

Pavel Syssoev, *De la paternité spirituelle et de ses contrefaçons*, éditions du Cerf, 2020

Chantal Delsol et Martin Steffens, *Le nouvel âge des pères*, éditions du Cerf, 2015

Martin Steffens, *Etre père, c'est...*, édition Salvator, 2022

### 3 septembre 2022 au Sanctuaire d'Ars: Journée de rentrée diocésaine sur la paternité

**10 h** : Temps de prière et d'accueil

**11 h** : Ateliers (la famille et la Parole de Dieu, la transmission père-fils et mère-fille, masculinité et paternité, la place du père dans la famille, être grand-parent aujourd'hui, présentation des JMJ à Lisbonne)

**12h30** : Repas tiré du sac

**13h30** : Démarche de pèlerinage

**15 h** : Messe de rentrée avec l'Enseignement catholique

**Après la messe**: Spectacle « Georges ou le fils aîné »

# Agenda de notre évêque

## **Mercredi 1<sup>er</sup> juin**

Commission épiscopale pour La Mission Universelle de l'Eglise à la CEF

## **Vendredi 3 juin**

Conseil diocésain des Affaires économiques avec le Collège des consultants

Conseil d'administration de l'Association diocésaine

Messe et déjeuner avec le personnel et les bénévoles de l'évêché

Veillée de prière de demande de protection, délivrance et guérison à St Maurice de Beynost

## **Samedi 4 juin**

Confirmations du doyenné Bugey Sud à Belley

Confirmations des jeunes de l'institution St Pierre, de Tossiat et de la paroisse à Notre-Dame de Bourg

## **Dimanche 5 juin - Pentecôte**

Confirmations des adultes à Notre-Dame de Bourg en Bresse

Déjeuner avec la communauté maronite à la maison Jean-Marie Vianney

## **Mercredi 8 juin**

Préparation du week-end provincial des vocations pour les jeunes filles

## **Jeudi 9 juin**

Bureau du Secours catholique suivi du repas guinguette

Formation à l'accompagnement spirituel à la PaJe

## **Vendredi 10 juin**

Fraternité missionnaire diocésaine

## **Du vendredi 10 au dimanche 12 juin**

Week-end provincial des vocations pour les jeunes filles à Annecy

## **Mardi 14 et mercredi 15 juin**

Assemblée plénière extraordinaire des évêques à Lyon

## **Jeudi 16 juin**

Conseil presbytéral à l'Abbaye de St Rambert en Bugey

## **Vendredi 17 juin**

Conseil presbytéral et assemblée des doyens à l'Abbaye de St Rambert en Bugey

Collège des consultants avec le Conseil diocésain des Affaires économiques

Réunion de travail sur le ministère des catéchistes à l'évêché

## **Samedi 18 juin**

Confirmations à Thoiry

Confirmations à Ferney-Voltaire

Confirmations à St Genis Pouilly

## **Dimanche 19 juin**

Confirmations à Gex

## **Mardi 21 juin**

Comité diocésain de l'Enseignement catholique

## **Mercredi 22 juin**

Bilan annuel avec le Directeur diocésain de l'Enseignement catholique et le vicaire général  
Rencontre des confirmands de Miribel

## **Jeudi 23 juin**

Temps de prière et de fraternité avec les prêtres en la veille de la Solennité du Sacré-Cœur (journée mondiale de prière pour la sanctification des prêtres) à Ambronay

## **Vendredi 24 juin**

Conseil d'administration de l'Association diocésaine  
Assemblée générale de l'Association diocésaine

## **Samedi 25 juin**

Rencontre des confirmands du doyenné la Côtère à Montluel  
Ordinations presbytérales pour le Chemin Neuf à Ars

## **Lundi 27 juin**

Marche avec l'Évangile – descente de la Valserine

## **Mardi 28 juin**

Assemblées générales des SCI

## **Mercredi 29 juin**

Présence au sanctuaire d'Ars

# Nominations - troisième série

A dater du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (sauf autre mention)

## 1- Fins de mission

L'évêque remercie fraternellement toutes les personnes en fin de mission pour le travail accompli dans le cadre des responsabilités confiées.

• **M. l'abbé Pierre LE BOURGEOIS**, arrivé au terme de sa mission temporaire de doyen de Bresse, est déchargé de son office de doyen.

• **M. l'abbé Pierre-Yves MONNOYEUR**, nommé curé du groupement paroissial de Montrevel-en-Bresse et responsable diocésain du catéchuménat des adultes, est déchargé à sa demande de son office d'aumônier diocésain du Mouvement Chrétien des Retraités (2019-2022).

• **M. Guilhem DUVAL** est déchargé à sa demande de sa mission de délégué épiscopal à l'information (2012-2022), à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## 2- Missions diocésaines

### Prêtres

• **M. l'abbé Daniel-Paul BILIS** est renouvelé dans sa mission de responsable de la Commission diocésaine d'approbation des programmes des concerts dans les églises, pour une durée de trois ans.

• **M. l'abbé Christian DE BOYSSON** est nommé aumônier diocésain du Mouvement Chrétien des Retraités pour une durée de trois ans. Il

conserve ses autres missions.

• **M. l'abbé Jean-Luc DÉBARBOUILLÉ**, nommé prêtre auxiliaire dans les groupements paroissiaux de Feillens et Pont-de-Vaux, est nommé en outre exorciste, pour une durée de trois ans.

• **M. l'abbé Emmanuel FAURE** est renouvelé dans ses missions de prédicateur diocésain et de conseiller doctrinal et pastoral de RCF pays de l'Ain, pour une durée de trois ans. A sa demande, il est déchargé de son office d'exorciste et de la charge de la pastorale des nouvelles croyances et dérives sectaires (2009-2022). Il conserve sa mission de délégué diocésain pour la pastorale de la santé.

• **M. l'abbé Hubert MAILLARD** est nommé exorciste, pour une durée de trois ans.

• **M. l'abbé Rosaire MANGALA** est nommé exorciste, pour une durée de trois ans. Il conserve ses autres fonctions.

• **M. l'abbé Dieudonné MAYAMBIKA**, prêtre fidei donum du diocèse d'Owando (République du Congo), est renouvelé avec l'accord de son évêque dans sa mission de délégué diocésain pour le renouveau charismatique, pour une durée de deux ans.

• **M. l'abbé Martin SOBOUL** est renouvelé dans sa mission de responsable diocésain de la pastorale des jeunes (PaJe) et du service des vocations, pour une

durée de trois ans.

### Laïcs

- **M. Paul CATTIN** est renouvelé dans son office d'archiviste diocésain pour une durée d'un an.
- **Mme Annick DOMERACKI** est renouvelée dans sa mission de responsable de la Commission diocésaine d'Art Sacré (CDAS), pour une durée de trois ans.
- **Mme Véronique LEFEBVRE** est renouvelée dans son office de notaire à la chancellerie pour une durée de trois ans.
- **M. Etienne POISSON** est renouvelé dans sa mission de Directeur diocésain du Service des pèlerinages pour une durée de trois ans.
- **Mme Marie QUIOC** est nommée déléguée épiscopale à l'information, à dater du 1er juillet 2022.

### 3- Conseil diocésain

Le Conseil diocésain pour l'évangélisation est ainsi constitué pour une durée de trois ans :

- **M. l'abbé Emmanuel FAURE**, délégué diocésain pour la pastorale de la santé
- **Mme Caroline BELAT**, responsable adjointe de la pastorale des familles
- **Mme Gaëlle-Marie CIEREN**, secrétaire de la Pastorale des jeunes (Paje)
- **Mme Jeanne DUCAROY**, responsable adjointe de la pastorale des familles

- **Mme Marie QUIOC**, déléguée épiscopale à l'information
- **M. Daniel REVAUD**, diacre permanent
- **Mme Isabelle ROUSSEL**, paroissienne de Chalamont
- **M. Maurice SIMPLEX**, diacre permanent

### 4- Doyens

Les doyens exercent leur mission au sein du presbyterium diocésain selon les statuts diocésains des doyennés et des doyens.

- **M. l'abbé Jean-Luc DÉBARBOUILLÉ**, nommé prêtre auxiliaire dans les groupements paroissiaux de Feillens et Pont-de-Vaux est nommé en outre doyen du doyenné de Bresse pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Michaël GABORIEAU**, curé du groupement paroissial de Châtillon-sur-Chalarnonne, est nommé en outre doyen du doyenné de Dombes pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Rosaire MANGALA**, curé de groupement paroissial de Miribel, est renouvelé dans sa mission de doyen du doyenné de La Côtière, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Michel-Jean PILLET**, curé du groupement paroissial de Trévoux-Jassans, est nommé en outre doyen du doyenné du Val-de-Saône pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Xavier RENDU**, curé du groupement paroissial de Belley, est

renouvelé dans sa mission de doyen du doyenné du Bugey Sud, pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Laurent REVEL**, curé de groupement paroissial d'Oyonnax, est renouvelé dans sa mission de doyen du doyenné du Haut Bugey, pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Marcel TAVEL**, curé de groupement paroissial de Lagnieu, est renouvelé dans sa mission de doyen du doyenné de La Plaine de l'Ain, pour une durée de trois ans.

### 5- Charges paroissiales

*Lorsque plusieurs prêtres reçoivent une mission dans un même groupement paroissial, l'un comme curé et les autres comme vicaire paroissial ou prêtre auxiliaire, ils sont appelés à collaborer ensemble à l'exercice de la charge pastorale du groupement, selon leur office et les orientations indiquées dans leurs lettres de nominations respectives.*

- **M. l'abbé Pierrot Gidlin BEZAMANY**, prêtre fidei donum du diocèse d'Antsiranana (Madagascar), est renouvelé avec l'accord avec son évêque dans son office de vicaire dans le groupement paroissial de Miribel, pour une durée d'un an.

- **M. l'abbé Antoine DESARBRE** est prorogé dans son office de curé du groupement paroissial de Tossiat, pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Didier GAUD** est nommé prêtre auxiliaire dans le groupement paroissial de Saint-

Genis-Pouilly pour une durée de trois ans. Il réside au presbytère de Saint-Genis-Pouilly. De ce fait il est déchargé de son office de vicaire dans le groupement paroissial Saint-Jean-Paul II de Gex.

- **M. l'abbé Benjamin GLELE**, prêtre fidei donum du diocèse d'Aného (Togo) et administrateur des groupements paroissiaux de Champagne-en-Valromey et de Culoz, est nommé avec l'accord de son évêque curé des groupements paroissiaux de Champagne-en-Valromey et de Culoz. Il réside au presbytère de Culoz.

- **M. l'abbé Emmanuel Joseph KABEMBA**, aumônier du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, est confirmé dans sa charge d'administrateur des groupements paroissiaux de Saint-Denis-lès-Bourg et de Péronnas, pour une durée d'un an.

- **M. l'abbé Joseph MICHALLET**, prêtre du diocèse de Lyon, est renouvelé avec l'accord de son évêque, dans son office de vicaire dans le groupement paroissial d'Oyonnax, pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Jean MPONGO**, prêtre fidei donum du diocèse de Matadi (République Démocratique du Congo), est renouvelé avec l'accord avec son évêque dans son office de vicaire dans le groupement paroissial de Pont-d'Ain pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Emery Davy ONDZE**

**IBATA**, prêtre fidei donum du diocèse d'Owando (République du Congo), est renouvelé avec l'accord avec son évêque dans ses offices de chapelain de la Chapelle Notre Dame de la Paix (quartier des Vennes), d'aumônier du Centre Hospitalier pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Xavier RENDU** est prorogé dans son office de curé du groupement paroissial de Belley, pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Laurent REVEL** est prorogé dans son office de curé du groupement paroissial d'Oyonnax, pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Marcel TAVEL** est prorogé dans son office de curé du groupement paroissial de Lagnieu, pour une durée de trois ans.

## 6- Aumôniers et chapelains

- **M. l'abbé Etienne DUMOULIN**, missionnaire de la Miséricorde divine du diocèse de Versailles, est renouvelé avec l'accord avec son évêque dans son office de chapelain du sanctuaire d'Ars pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Hubert MAILLARD** est nommé chapelain au Sanctuaire d'Ars-sur-Formans pour une durée de trois ans. Il réside au presbytère d'Ars-sur-Formans. De ce fait il est déchargé de ses offices de vicaire dans le groupement paroissial de Saint-Genis-Pouilly et d'aumônier de l'Hôpital Tougin (Gex).

- **M. l'abbé Thomas MESIDOR**, prêtre fidei donum du diocèse

d'Anse-à-Veau (Haïti) et membre de la Société Jean-Marie Vianney, est renouvelé avec l'accord avec son évêque dans son office de chapelain du sanctuaire d'Ars pour une durée de deux ans.

- **M. l'abbé Emery Davy ONDZE** **IBATA**, prêtre fidei donum du diocèse d'Owando (République du Congo), est renouvelé avec l'accord avec son évêque dans son office d'aumônier du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse et de l'Ehpad Les Jardins de Brou, pour une durée de trois ans.

## 7- Prêtres de plus de 75 ans : renouvellement pour une durée d'un an

- **M. l'abbé Louis BRUN** : Bibliothèque St-Anthelme

- **M. l'abbé René CATHERIN** : rend des services à Bellegarde-sur-Valserine

- **M. l'abbé Pierre CATTIN** : aumônier de l'ACF

- **M. l'abbé Bernard COLOMB** : rend des services à Miribel

- **M. l'abbé Marcel CONTET** : aumônier de Seillon Repos et responsable de la communauté des prêtres résidents

- **M. l'abbé Marc GADIOLET** : aumônier des Chrétiens dans le Monde Rural (CMR) et de la Maison de retraite de Jasseron

- **M. l'abbé Michel PAGE** : aumônier de La Pergola et Notaire de la Chancellerie

- **M. l'abbé Robert POIRIER** : auxiliaire à Lagnieu et aumônier de l'hôpital privé d'Ambérieu
- **M. l'abbé Georges RETY** : rend des services à Montluel

de la prison de Bourg-en-Bresse, pour une durée de trois ans. Ces nominations seront promulguées dans l'Église des Pays de l'Ain. Nonobstant toutes choses contraires.

### 8- Prêtres en missions extérieures

- **M. l'abbé Patrick CLEMENT** est renouvelé pour une durée de six ans dans sa mise à disposition de la Société Jean-Marie Vianney pour le Séminaire d'Ars, en accord avec le Modérateur général. Il exerce la charge de recteur du Séminaire.
- **M. l'abbé David DE LESTAPIS** est renouvelé dans sa mise à disposition du diocèse de Limoges, pour une durée non renouvelable de trois ans, en accord avec l'évêque de Limoges et le Modérateur général de la Société Jean-Marie Vianney. Il exerce la charge de curé doyen de Limoges.

Donné à l'évêché de Belley-Ars, Le lundi 30 mai 2022, En la fête de sainte Jeanne d'Arc

+ **Pascal ROLAND**

Par mandement

**P. Christian JOSSELINE**

Chancelier

### 9- Laïcs en mission ecclésiale

- **Mme Fanja BERNIER** est renouvelée dans sa mission au service de l'Aumônerie Catholique du Centre Psychothérapique de l'Ain, pour une durée de trois ans, à dater du 4 mai 2022.
- **Mme Véronique PETITEAU** est renouvelée dans sa mission au service de l'Aumônerie Catholique du Centre hospitalier du Plateau de Hauteville, pour une durée de trois ans, à dater du 4 mai 2022.
- **M. Dominique THEVENON** est renouvelée dans sa mission au service de l'aumônerie catholique

# Assemblée Diocésaine d'Information de l'AD

Aux membres titulaires et honoraires de l'association diocésaine de Belley-Ars

mail à Pascaline VEYRET à l'adresse suivante [secretariat.econome@belley-ars.fr](mailto:secretariat.econome@belley-ars.fr) ou par téléphone au 04 74 32 86 30.

Monsieur l'Abbé,  
Madame, Monsieur,

Conformément au règlement intérieur, vous êtes conviés à participer à l'Assemblée Diocésaine d'information de l'Association Diocésaine de Belley-Ars le :

**Vendredi 24 Juin 2022 à 10h00**  
**Salle des Pays de l'Ain**  
**29, rue Dr Nodet à Bourg-en-Bresse**

## Ordre du jour :

- Temps de prière
- Rapport Moral et perspectives présentés par Mgr Pascal ROLAND.
- Rapport financier et rapport d'activité présenté par M. Olivier BAUER économiste diocésain et M. Bernard CLAIR directeur de bureau chez KPMG

À l'issue de cette rencontre, vous êtes invités à un buffet fraternel offert dans les jardins de l'évêché.

L'après-midi de 14h à 16h, les prêtres, trésoriers, référents immobiliers et les membres du CAI sont invités à un point d'étape et perspectives immobilières.

Pour une bonne organisation, je vous remercie de rendre votre réponse par

Dans l'attente de cette rencontre je vous assure de mes sentiments cordiaux et reconnaissants.

**+ Pascal ROLAND**

## Membres titulaires :

Le Vicaire général, les membres du Conseil presbytéral (titulaires et suppléants) et du Conseil diocésain pour les affaires économiques, les doyens, les recteurs de Sanctuaire, les responsables des services de la pastorale de la santé, de la pastorale de la famille, de la pastorale des jeunes, du catéchuménat et des aumôneries (prison, hôpitaux, étudiants).

## Membres honoraires

les prêtres et diacres séculiers, incardinés dans le diocèse ou ayant une mission stable confiée par l'Évêque, les membres des instituts religieux ou séculiers ayant une activité apostolique dans le diocèse, les laïcs en mission ecclésiale et les personnes ayant reçu une lettre de mission, les salariés de l'Association diocésaine, les membres des Conseils économiques et pastoraux de paroisses, les responsables des Services diocésains et les directeurs des Maisons diocésaines d'accueil.

# Conseil presbytéral des 16 et 17 juin 2022

Bourg-en-Bresse, le 13 mai 2022  
En la fête de Notre-Dame  
de Fatima

Aux membres du Conseil  
presbytéral

Chers frères prêtres,

Vous avez en pièce jointe le programme du prochain Conseil presbytéral des 16 et 17 juin prochains, que j'ai préparés avec l'aide du Bureau sortant.

Conformément aux statuts du Conseil presbytéral (art. 3, 23 et 28), je convoque la troisième assemblée ordinaire de l'année pastorale 2021-2021 et je suis heureux de vous y inviter personnellement. Si l'un d'entre vous avait un empêchement majeur, il m'avertira sans tarder (Statuts, art. 9). Le lieu est l'Abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey.

Cinq nouveaux membres composeront notre assemblée pour les trois années à venir. Nous allons bientôt fêter les 200 ans de la restauration du diocèse. Le Seigneur lui a donné la grâce d'y voir fleurir de grandes figures de sainteté : St anthelme, St Jean-Marie Vianney, St Pierre Chanel, St Vincent de Paul, sans oublier Gabriel Taborin et la Bse Rosalie Rendu. Qu'elles soient pour nous des sources d'inspiration afin que notre travail produise des fruits  
14 • EPA Juin 2022

de communion et d'évangélisation.

En attendant la joie de nous retrouver bientôt, je vous redis ma confiance et ma prière pour vos responsabilités pastorales.

Bien fraternellement,

+ Pascal ROLAND

## Membres du Conseil presbytéral (2019-2022):

Mgr Pascal ROLAND, évêque du diocèse de Belley-Ars.

P. Frédéric PELLETIER, vicaire général.

P. Christian JOSSELINE, chancelier, membre de droit du conseil presbytéral.

P. Dominique BLOT (2<sup>e</sup> mandat)

P. Bruno BOUCLY

P. Jean Luc DÉBARBOUILLÉ

P. Antoine DESARBRE (2<sup>e</sup> mandat)

P. Daniel LEFÈVRE

P. Rosaire MANGALA

P. Pierre-Yves MONNOYEUR (2<sup>e</sup> mandat)

P. Martin SOBOUL (2<sup>e</sup> mandat)

P. Marcel TAVEL (2<sup>e</sup> mandat)

P. Patrick DE VARAX

## Programme du Conseil presbytéral

### Jeudi 16 juin 2022

**9h** : Office de Tierce

**9h15** : Accueil des nouveaux membres et rappel des objectifs du Conseil presbytéral, ainsi que des droits et devoirs des membres (C. Josselin)

**9h45** : Élection du nouveau bureau : Votes successifs pour le secrétaire général et chacun des deux autres membres du bureau

**10h30** : Mémoire du travail accompli lors du dernier mandat (D. Blot)

Tour de table sur les priorités et les dossiers à travailler

Mise au point de la méthode de travail et de l'articulation avec l'assemblée des doyens ainsi que de la manière de communiquer

**11h45** : Messe avec la communauté religieuse

**12h30** : Repas

**14h30** :

- Validation du programme de la session du presbyterium des jeudi et vendredi 1er et 2 septembre 2022
- La journée de rentrée diocésaine du samedi 3 septembre 2022
- La publicité des évènements du Jubilé diocésain

**15h30** :

- la préparation d'un décret épiscopal à propos d'une participation des fidèles au Denier de l'Eglise pour les inscriptions à la catéchèse, les baptêmes, mariages, funérailles
- Introduction (D. Blot) et tour de

table

**16h30** : Pause

**17h00** : La messe du Jubilé diocésain à Brou le 9 octobre 2022. Critères à trouver pour les délégations paroissiales qui y participeront

**18h00** : Adoration et Vêpres

**19h00** : Repas

**20h30** : Questions libres à Mgr Roland

### Vendredi 17 juin 2022

**(avec les doyens)**

**7h30** : Messe, laudes

**9h30** :

- Compte-rendu des orientations prises avec le nouveau Conseil presbytéral (priorités, dossiers à traiter, méthode de travail)
- Dossier d'évaluation personnelle-Introduction (P. M. Tavel) et tour de table

**11h00** : Informations diocésaines. (P. Frédéric Pelletier)

**12h45** : Repas et fin de la session

# Pérégrination du Cœur du saint curé d'Ars dans le diocèse

## Décret du 27 mai 2022

Par le présent décret, Mgr Pascal ROLAND répond à la demande du conseil presbytéral. Il autorise le pèlerinage du cœur du saint curé d'ars et en définit les modalités pratiques en conformité avec le canon 1186 du Code de droit canonique, les normes de la Congrégation pour la cause des saints sur l'authenticité et la conservation des reliques des bienheureux et des saints dans l'Église, en date du 8 décembre 2017 (articles 31-38) et les décrets diocésains au sujet des pèlerinages des reliques insignes de Saint Jean-Marie Vianney (promulgués dans l'Eglise des Pays de l'Ain, n° du 1er juin 2018, p. 9).

1- Le pèlerinage de la relique insigne du cœur de saint curé d'Ars dans tous les groupements paroissiaux du diocèse est autorisé du 31 mai 2022 au 26 juin 2022, pour préparer et accompagner spirituellement la célébration du jubilé du diocèse (2022-2023).

2- En lien avec le vicaire général et chacun des curés des groupements

paroissiaux, le Père Christian JOSSELIN, délégué épiscopal chargé de prendre toutes les décisions de procédure relatives à la conservation et aux pèlerinages des reliques insignes de saint Jean-Marie Vianney,

- nommera les gardiens protecteurs chargés de veiller sur les conditions de vénération et de sécurité de la relique dans chaque groupement paroissial,
- assurera le suivi canonique et pratique de cette mission avec l'aide des autres membres de la commission épiscopale des reliques insignes du saint curé d'Ars.



3- Le gardien nommé de chaque groupement paroissial recevra la relique du gardien précédent et la transmettra personnellement au suivant. Chacun établira au moins un bref compte rendu écrit qui sera remis au curé recteur d'Ars et à l'évêque du diocèse. Un membre de la commission des reliques de saint Jean-Marie Vianney s'efforcera d'être présent à chacune des transmissions.

# Projet pastoral

La mission de la relique du cœur du saint curé d'Ars dans l'ensemble du diocèse, de groupement paroissial en groupement paroissial, a été décidée par Mgr Pascal ROLAND en réponse à une proposition du conseil presbytéral (session de février 2022) pour préparer et accompagner spirituellement la célébration du jubilé du diocèse (2022-2023). Pour préparer cette mission, le cœur de saint Jean-Marie Vianney, saint Patron de tous les prêtres de France et de tous les curés du monde, a été présent à Bourg-en-Bresse lors de la journée du presbyterium, mardi saint 12 avril, au Sacré-Cœur (lectio divina, adoration eucharistique et vêpres) et à Notre-Dame (messe chrismale).

La mission de la relique commence à Ars le mardi 31 mai 2022, fête de la Visitation de la Vierge Marie, en rejoignant la châsse du saint curé jusqu'au dimanche de la Pentecôte : ce jour-là elle est exposée dans l'église Notre Dame de la Miséricorde. Dès le lendemain, la mission se poursuit dans les autres groupements paroissiaux du doyenné du Val-de-Saône jusqu'au début juillet. Après une interruption, elle reprend en septembre dans les autres groupements paroissiaux de l'archidiaconé St-Jean-Marie Vianney, de l'archidiaconé St-Pierre-Chanel et de l'archidiaconé

St-Anthelme. Elle s'achève à Belley, le jour de la clôture du jubilé du diocèse, le 26 juin 2023. Les curés, qui ont reçu le calendrier de cette mission, peuvent s'entendre entre eux pour échanger leurs semaines d'accueil, en ayant soin de prévenir le chancelier, notamment pour les conditions de transmission d'un groupement à l'autre.

Chaque communauté chrétienne est invitée à accueillir la visitation du cœur du saint curé au sein de ses rendez-vous habituels avec piété et simplicité, en ayant confiance en l'action de l'Esprit Saint dans les cœurs. Là où cela est possible sans alourdir le programme paroissial, le curé peut organiser une veillée particulière. Pour faciliter la prière près de la relique, plusieurs documents sont mis à disposition par le Sanctuaire d'Ars : un livret liturgique et quelques textes du saint curé, des images et un livre d'or.

## Pacours de la relique du coeur

- Semaine avant la Pentecôte : Paroisse d'Ars
- Juin 2022 : groupements paroissiaux du Val de Saône
- Été 2022 : Sanctuaire d'Ars
- Septembre 2022 : groupements paroissiaux de la Côtière
- Octobre 2022 : groupements paroissiaux de la Plaine de l'Ain
- Octobre-Novembre 2022 : groupements paroissiaux de la Dombes

- Décembre 2022 - Janvier 2023 : groupements paroissiaux de la Bresse
- Janvier-Février 2023 : groupements paroissiaux du Revermont et de Bourg
- Mars 2023 : groupements paroissiaux du Haut-Bugey
- Messe chrismale et triduum 2023 : Co-cathédrale Notre-Dame
- Avril-Mai 2023 : groupements paroissiaux du Pays de Gex et de la Michaille
- Juin 2023 : groupements paroissiaux du Bugey-Sud, et clôture du Jubilé à la cathédrale

## Les gardiens

Selon les règles ecclésiales en vigueur, cette mission exige que la relique soit confiée à un gardien assermenté et nommé par l'évêque. Vu l'impossibilité de mobiliser un même gardien pendant plusieurs semaines, l'évêque demande à chaque curé de présenter un paroissien en vue de remplir la charge de gardien de la relique pendant la durée de la visite dans le groupement paroissial.

1- Les charges de gardien de la relique sont les suivantes :

a- Aller chercher la relique (dans le groupement paroissial où elle se trouve)

b- Veiller sur la relique pendant tout le temps de sa présence dans le groupement paroissial, en particulier

pendant les temps de vénération publique (avec possibilité de se faire aider)

c- Préparer le compte rendu de la visite effectuée et le remettre au membre de la commission chargé de veiller à la transmission :

- Etat des sceaux et les circonstances (arrivée et départ)

- Divers moments de vénération : dates, heures, lieux et personnes présentes

- Conditions de conservation de la relique pendant le séjour

d- Transmettre la relique au gardien du groupement paroissial suivant (qui vient la chercher au moment convenu)

2- Le gardien peut être un paroissien ayant accès au presbytère ou un prêtre de la paroisse.

3- Pour être nommé par l'évêque et recevoir la garde de la relique pendant le temps de sa mission dans le groupement paroissial, 3 conditions préalables sont requises :

a- Être présenté par le curé

b- Participer à la formation organisée par la commission épiscopale compétente

c- Prêter serment devant la commission épiscopale

# Le culte des saints et des reliques : règles ecclésiales

## Catéchisme de l'Église catholique

Le **Catéchisme de l'Église catholique** (1992) cite la règle de la foi en la communion des saints telle qu'elle fut exprimée solennellement par Saint Paul VI (1968) : « Nous croyons à la communion de tous les fidèles du Christ, de ceux qui sont pèlerins sur la terre, des défunts qui achèvent leur purification, des bienheureux du ciel, tous ensemble formant une seule Église, et nous croyons que dans cette communion l'amour miséricordieux de Dieu et de ses saints est toujours à l'écoute de nos prières (n°962) ».

## Code de droit canonique

Le **Code de droit canonique** (1983) établit que le culte des saints fait partie de la mission sanctificatrice de l'Église : « Pour favoriser la sanctification du peuple de Dieu, l'Église recommande à la vénération particulière et filiale des fidèles la Bienheureuse Marie, toujours Vierge, mère de Dieu, que le Christ a établie Mère de tous les hommes, et elle favorise le culte véritable et authentique des autres Saints, dont l'exemple en vérité édifie tous les fidèles et dont l'intercession les soutient » (can. 1186).

## Directoire sur la piété populaire et la liturgie

Le **Directoire sur la piété populaire et la liturgie** (2001), après avoir rappelé les fondements théologiques et liturgiques du culte des saints, énonce les règles concernant la vénération de leurs reliques : « Le Concile Vatican II rappelle que «selon la Tradition, les saints sont l'objet d'un culte dans l'Église, et l'on y vénère leurs reliques authentiques et leurs images». L'expression «reliques des Saints» indique surtout les corps - ou des éléments significatifs de ces corps - de tous ceux qui, par la sainteté héroïque de leur vie, se révélèrent sur cette terre des membres éminents du Corps mystique du Christ et des temples vivants de l'Esprit Saint (cf. 1 Co 3, 16 ; 6, 19 ; 2 Co 6, 16). De plus, les objets qui ont appartenu aux Saints sont aussi considérés comme des reliques : il s'agit des objets personnels, des vêtements, des lettres, et des objets qui ont été mis en contact avec leurs corps ou leurs tombeaux (huiles, morceaux d'étoffe), et aussi des objets qui ont touché les images vénérées du Saint (n°236). »

« Le Missel Romain rénové recommande de «garder l'usage de déposer sous l'autel à consacrer des reliques de saints, même non martyrs». Cette place des reliques, par rapport à l'autel, indique donc que le sacrifice des membres de

l'Église a pour origine et prend tout son sens, à partir de l'unique sacrifice de la Tête de cette même Église ; de plus, les reliques expriment symboliquement la communion de toute l'Église à l'unique sacrifice du Christ, et donc la mission qui est confiée à cette Église de témoigner, même au prix du sang, de sa fidélité à son Époux et Seigneur.

Cette expression éminemment liturgique du culte des reliques n'est pas la seule ; en effet, la piété populaire en comprend bien d'autres. Il est vrai néanmoins que les fidèles aiment vénérer les reliques. Il est donc nécessaire de mettre en place une pastorale, qui soit capable de promouvoir le véritable sens du culte des reliques (...).

Les différents actes de la dévotion populaire envers les reliques des Saints doivent être accomplis avec une grande dignité, et dans un climat de foi authentique. Parmi les principales expressions de la piété populaire, on peut citer le fait d'embrasser les reliques, de les illuminer et de les orner de fleurs, de les employer pour bénir ou de les porter en procession, et aussi de les apporter aux malades pour les reconforter et mettre ainsi en valeur leur demande de guérison. Il faut éviter dans tous les cas d'exposer des reliques sur la table de l'autel, car celle-ci est réservée au Corps et au Sang du roi des martyrs (237) ».

## Reliques dans l'Église, authenticité et conservation

La récente instruction **Reliques dans l'Église, authenticité et conservation** de la Congrégation pour la cause des saints (2017) présente la procédure canonique pour vérifier l'authenticité des reliques, garantir leur conservation et promouvoir leur vénération. Elle expose aussi la procédure à suivre pour le pèlerinage des reliques : « Les reliques d'un bienheureux ou d'un saint peuvent être portées en pèlerinage en différents lieux dans les limites du même diocèse ou de la même éparchie. Dans ce cas, l'évêque compétent charge un gardien-porteur d'accompagner les reliques dans les différents lieux (article 31). »

« Tous ceux qui prennent part aux opérations doivent au préalable prêter serment ou promettre d'accomplir fidèlement leur charge et de maintenir le secret professionnel (article 33). »

« L'évêque ou le délégué épiscopal nommera un fidèle (prêtre, consacré, consacrée, laïc ou laïque) comme gardien-porteur, qui accompagnera les reliques sur tout le parcours du pèlerinage (article 36). »

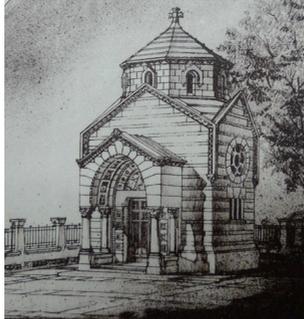
## Bref historique

1904 : Le cœur du Saint Curé est extrait lors de l'exhumation du corps ; il est alors placé dans un premier reliquaire dont nous ne connaissons pas l'aspect mais qui semblait trop modeste eu égard à l'insigne relique qu'il renfermait.

1907-1908 : un second reliquaire (photo 1) est créé par la maison Fornet, orfèvre à Bourg-en-Bresse.

1931 : Mgr Béguin décide que la chapelle initialement prévue pour recevoir la statue du Saint Curé sera avant tout la chapelle du cœur du Saint Curé, afin d'offrir un lieu où la relique sera constamment exposée aux fidèles. (photo 2 : carte de souscription pour la chapelle du cœur)

2005 : Ce reliquaire a été offert par la paroisse Giovanni-Maria Vianney créée en 1959 par le Pape Jean XXIII dans la banlieue de Rome. En 2005, la paroisse invite



Mgr Guy-Marie Bagnard à venir avec le cœur du Saint Curé pour fêter dignement le centenaire de la béatification de Jean-Marie Vianney. Ce reliquaire a permis de transporter le cœur du saint jusqu'à Rome et au Vatican : en effet, le Pape Benoît XVI a souhaité le vénérer toute la nuit du 22 au 23 mai 2005 dans sa chapelle privée (photo 3).

2018 : La lunule et la relique du cœur sont examinées par des spécialistes en vue d'un long voyage prévu aux Etats-Unis de novembre 2018 à juin 2019 (photo 4).

A cette occasion des éléments du support de la relique dans la lunule ont été modifiés pour préserver la bonne conservation de la relique.

Une commission épiscopale a été constituée pour veiller à la conservation et aux procédures canoniques des pèlerinages

# Informations diocésaines



## Dominicaines de l'Eucharistie

« Dans le rayonnement de l'Hostie, Vivre et Eclairer »

Le vendredi 27 mai 2022, sous la présidence de Monseigneur Pascal ROLAND, Evêque de Belley-Ars, les Sœurs Dominicaines de l'Eucharistie réunies en chapitre ont élu pour un mandat de 6 ans :

- **Sœur Rose** (Joëlle RIOTTE), Prieure Générale
- **Sœur Myriam** (Sharon GRIMLEY), première Conseillère
- **Sœur Marie Luce** (Luce HAIRAYE-REMY), deuxième Conseillère

Dans la joie de cette nouvelle étape elles se confient à vos prières pour toujours mieux servir dans leur vie de consacrées

Dominicaines de l'Eucharistie

325 route de Genève - Bosseron

01160 Neuville sur Ain

04 37 86 64 35

domeucharistie@orange.fr

22 • EPA Juin 2022

## Offre d'emploi LME à Meximieux

Le Groupement Paroissial de Meximieux recherche un ou une Laïc en Mission Ecclésiale au service de la catéchèse et de l'aumônerie, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Description du poste :** sous l'autorité du curé, elle aura pour mission de coordonner et accompagner la catéchèse depuis le CE1 jusqu'au sacrement de la Confirmation en aumônerie.

**Profil recherché :** connaissance de l'Église et du tissu socio-économique local, qualités relationnelles, sens de l'accueil et de l'écoute, discrétion, ouverture aux personnes, autonomie et travail en équipes, adaptation, organisation, connaissances des outils informatiques et des technologies de la communication. maîtrise de l'expression écrite et orale.

**Rémunération :** Base : SMIC

**Contact :** CV et lettre de motivation à adresser à :

Père Sylvain MARIAUD

Service catéchèse et aumônerie

Maison paroissiale

3 place de Blonay

01800 MEXIMIEUX

L'offre complète est consultable sur le site internet du diocèse.

## Nouvelles coordonnées

Le P. André CORDENOD a rejoint  
Seillon-Repos le 17 mai 2022 :

### P. André CORDENOD

Seillon Repos  
1070 Chemin des Carronières  
01960 Péronnas  
04 74 32 88 82  
Studio 425

## Soirée Louange Miséricorde Guérison

Une troisième soirée Louange, Miséricorde - Guérison aura lieu à l'église Notre-Dame, à **Saint-Maurice de Beynost, le 3 juin 2022 à 20h**. Nous sommes tous invités à cette veillée de prière pour louer le Seigneur et accueillir la miséricorde de Dieu. Au programme de cette soirée présidée par Mgr Roland : louange, prière des frères, paroles de connaissance, confessions, intercession...

## Médaille du mérite diocésain

Dimanche 8 mai, le P. Tanguy DE LA GIRONIÈRE a remis à M. Jean DAVID la médaille du mérite diocésain à l'issue de la messe célébrée à Thoissey.

Jean DAVID met ses compétences de facteur d'orgue et d'organiste au service de la paroisse, à Mogneneins depuis 1985. Il accompagne fidèlement presque toutes les célébrations, les messes, certains mariages et certaines célébrations de funérailles. Fortement marquée par Bach, sa musique porte les

paroissiens dans la prière... Il a formé encore des jeunes musiciens afin de transmettre son amour de la musique sacrée : flûte et orgue, trompette et orgue... notamment dans le cadre de l'Académie d'été (deuxième semaine de juillet de chaque année) qui regroupe des élèves de toute la France pour se perfectionner à l'orgue ou au chant. En tant que facteur d'orgues, il a construit l'orgue de Mogneneins acheté par la municipalité en 2009, ne comptant pas ses heures de travail bénévole. De même, il a construit bénévolement l'orgue de Thoissey en 2019/2020. A Peyzieux, il a mis à disposition de la paroisse son orgue personnel, et un orgue positif à Saint-Didier.

Discret, humble, attentif, à l'écoute, en somme, Jean DAVID est un vrai serviteur de la paroisse mais aussi du diocèse !



# Agenda diocésain

## Soirée Louange – Miséricorde – Guérison

**Vendredi 3 juin à l'église Notre-Dame  
de Saint-Maurice-de-Beynost**

## Week-ends vocationnels pour les 18-30 ans

**4 et 5 juin à Paray-le-Monial pour les  
garçons**

**11 et 12 juin à Annecy pour les filles**

Inscriptions : 04 74 32 86 57

[paje.ain@gmail.com](mailto:paje.ain@gmail.com)

## Marche avec l'Évangile à Chézery

**Samedi 27 juin à 9h à l'Abbaye de  
Saint-Rambert**

Inscriptions avant le 10 mai :

06 63 05 25 44

[maurice.simplex@orange.fr](mailto:maurice.simplex@orange.fr)

## Pélé VTT

**Du 4 au 8 juillet de Belley à Ars**

Inscriptions : 04 74 32 86 57

[paje.ain@gmail.com](mailto:paje.ain@gmail.com)

[www.pele-vtt.fr](http://www.pele-vtt.fr)

## Pèlerinage diocésain à Lourdes

**Du 26 juillet au 1er août**

Inscriptions : 06 33 09 14 24

[pelerinage@belley-ars.fr](mailto:pelerinage@belley-ars.fr)

## Camp théâtre

**Du 1er au 7 août**

Inscriptions : 04 74 32 86 57

[paje.ain@gmail.com](mailto:paje.ain@gmail.com)

[www.acsj.fr](http://www.acsj.fr)

## Sommaire

Lettre pastorale pour la Pentecôte	p. 1
Agenda de notre évêque	p. 6
Nominations	p. 8
Assemblée diocésaine d'information	p. 13
Conseil presbytéral	p. 14
Pérégrination du Cœur du saint curé d'Ars dans le diocèse	p. 16
Informations diocésaines	p. 22
Agenda diocésain	p. 24

# Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars  
C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912

Date de parution : 1<sup>er</sup> juin 2022

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : Diocèse de Belley-Ars

Couverture :

Contact : Service Diocésain de Pastorale  
de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

[communication@belley-ars.fr](mailto:communication@belley-ars.fr)

[catholique-belley-ars.fr](http://catholique-belley-ars.fr)